

Freins au prélèvement

Partenariat entre structure de surcyclage et site de traitement industriel des déchets Veolia

Extramuros a pu constater au fil des années les difficultés existantes entre la gestion industrielle d'un site de transit ou de traitement des déchets et les besoins de prélèvement de matières d'une structure de surcyclage.

➤ Ces freins au prélèvement sont, en résumé :

- Les rythmes industriels développés par les acteurs industriels du recyclage peu compatibles avec les besoins en prélèvements des acteurs du surcyclage.
- Les circulations d'engins sur ces sites en lien avec le point précédent et les règles de sécurité qui en découlent.
- Les principes de tri et de stockage par grandes masses et quasiment instantanées qui obligent à des manutentions mécanisées qui endommagent les matières.
- La difficulté, voir l'impossibilité de transférer aux clients ou aux industriels la charge de la sélection des produits à prélever au moment de l'arrivée sur le site et avant le traitement mécanique.
- L'approche sélective et manuelle des structures de surcyclage en décalage avec les organisations des acteurs de l'environnement.
- Le manque de capacité de stockage des acteurs du surcyclage.
- Les règles internes des entreprises d'environnement qui interdisent aux clients et salariés toute récupération sur les sites de traitement ou de transit qui peuvent sembler contradictoires avec des prélèvements par une structure de surcyclage.

➤ Solutions pour réduire voire dépasser ces freins au prélèvement :

- Respecter les recommandations opérationnelles (sécurité, co-activité, animation, etc.) pour permettre un partenariat entre une structure de surcyclage et un site de traitement industriel des déchets comme Veolia.
- Mettre en place une animation du partenariat afin de pouvoir sensibiliser les employés à la démarche de la structure de surcyclage.